

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2022
 (Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	28 382 554	28 304 854
CP5 Résultats reportés	9 091 175	1 859 026
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	59 473 730	52 163 880
CP6 Résultat de l'exercice	19 565 700	16 092 149
Total capitaux propres avant affectation	79 039 430	68 256 029
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	52 796 487	53 512 376
	52 796 487	53 512 376
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	27 260 972	25 665 068
PA320 Provision pour assurance vie	378 979 362	300 419 263
PA330 Provision pour sinistres (vie)	17 905 110	19 931 384
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	83 512 706	77 981 118
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	3 285 368	2 147 972
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 135 681	1 670 155
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	12 712	10 499
	513 091 912	427 825 459
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	14 718 648	14 179 818
	14 718 648	14 179 818
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 622 216	4 408 899
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 660 876	8 245 024
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	519 606	600 155
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3 354 968	3 004 078
PA634 Crédeurs divers	1 518 791	7 590 395
PA64 Ressources spéciales		
	18 676 458	23 848 551
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	963 169	951 401
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	963 169	951 401
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	679 786 103	589 073 635

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2022**

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et rétrocession 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	88 887 150	-25 622 046	63 265 104	57 684 525
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 595 904	232 681	-1 363 224	-2 271 533
	87 291 246	-25 389 365	61 901 881	55 412 992
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	7 852 855		7 852 855	8 056 945
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>			0	836 591
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-44 780 521	4 252 846	-40 527 676	-36 588 421
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-5 531 588	2 497 262	-3 034 326	1 487 460
	-50 312 109	6 750 107	-43 562 002	-35 100 961
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-2 213		-2 213	-10 499
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-465 526	159 098	-306 428	-422 832
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-15 199 036		-15 199 036	-14 284 496
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	123 662	-11 768	111 894	-177 014
CHNV43 Frais d'administration	-8 181 145		-8 181 145	-5 585 628
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		4 833 317	4 833 317	4 190 010
	-23 256 520	4 821 550	-18 434 970	-15 857 127
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-351 428	-351 428	-408 273
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> <u>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u>	21 107 732	-14 010 039	7 097 694	12 506 837

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et rétrocession 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	117 419 120	-3 492 994	113 926 126	91 203 765
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	30 741 359		30 741 359	23 561 194
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	30 741 359	0	30 741 359	23 561 194
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>		0	0	21 207
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-39 149 368	1 836 681	-37 312 687	-34 740 691
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	2 026 274	-497 899	1 528 375	-3 743 706
	sous total 3	-37 123 094	1 338 782	-35 784 312	-38 484 397
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-78 560 099	-163 351	-78 723 450	-59 287 705
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-1 137 396	711 308	-426 088	-121 036
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-8 830 024		-8 830 024	-8 035 695
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-1 860 603		-1 860 603	-1 578 348
CHV44	Commission recues des réassureurs		293 005	293 005	241 341
	sous total 5	-10 690 626	293 005	-10 397 621	-9 372 702
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt				
CHV 91	d'intérêt	-98 531	-57 321	-155 851	-932 026
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	-98 531	-57 321	-155 851	-932 026
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	20 550 733	-1 370 571	19 180 162	6 588 299

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars)

		31/12/2022	31/12/2021
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	7 097 694	12 506 837
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	19 180 162	6 588 299
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	11 989 257	12 054 310
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	11 989 257	12 054 310
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-299 264	-1 354 015
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-7 852 855	-8 056 945
PRNT2	Autres produits non techniques	63 291	45 918
CHNT3	Autres charges non techniques	-740 210	-5 336 887
	Résultat provenant des activités ordinaires	29 438 075	16 447 516
CHNT4	Impôts sur le résultat	-8 859 823	-355 068
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-8 859 823	-355 068
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	20 578 252	16 092 449
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-1 012 551	300
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	19 565 700	16 092 149

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2022
 (Unité : en Dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	195 453 461	180 057 559
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 74 824 031	- 76 872 974
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 667 413	1 033 719
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 641	- 44 065
- Commissions versées sur les acceptations	- 422 553	- 180 306
- Décaissements des primes pour les cessions	- 28 941 145	- 18 395 978
- Encaissement des sinistres pour les cessions	7 203 218	4 202 072
- Commissions recues sur les Cessions	5 434 419	2 970 077
- Commissions versées aux intermédiaires	- 4 421 037	- 5 007 926
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 21 823 644	- 19 769 041
- Variation des dépôts auprès des cédantes	2 275 121	640 472
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 2 246 431 437	- 1 694 017 919
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	2 156 280 721	1 629 708 673
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 15 855 187	- 14 244 097
- Produits financiers reçus	39 859 533	27 859 908
- Impôt sur les bénéfices payés	- 7 816 883	- 6 250 259
Autres mouvements	418 796	389 972
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 056 123	12 079 888
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 426 938	
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	51 071	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 375 867	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 8 364 081	- 10 553 576
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 8 364 081	- 10 553 576
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	42 552	33 545
Variation de trésorerie	- 641 272	1 559 856
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	5 918 772	4 358 915
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	5 277 499	5 918 772

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2022

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a connu :

- La consolidation et la poursuite des efforts de la collecte de l'épargne en étroite collaboration avec la BIAT (évolution du chiffre d'affaires Epargne +33%).
- Une bonne évolution du chiffre d'affaires Non-Vie (+16%).
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé malgré le contexte économique difficile du pays et alignement au mode de provisionnement des créances sur les assurés et intermédiaires conformément à la circulaire CGA n°1/2021 du 01/12/2021.
- La clôture d'un contrôle CNSS pour les années 2019/2020/2021 et d'un contrôle Fiscal pour l'année 2018.
- Le lancement du projet de digitalisation.
- Le lancement du projet de mise en place de la norme IFRS 17.
- La poursuite du développement et de la transformation du réseau d'agents d'assurances.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- Les placements dans des entreprises liées et participations,
- Les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

- **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

➤ Provisions pour dépréciation des créances

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
 - Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieurs : 100%).
 - Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

Autres créances

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4.6 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2022 un montant net de 490 075 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2022	Amortissements			Valeur nette 2022
					01/01/22	Dotations 2022	31/12/22	
Logiciels	2 672 896	101 184		2 774 080	2 369 180	-207 962	2 577 142	196 938
Logiciels En Cours	97 227	195 910		293 137	0	0		293 137
Total	2 770 123	297 095	0	3 067 217	2 369 180	-207 962	2 577 142	490 075

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2022 un montant net de 734 797 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2022	Amortissements			Valeur nette 2022
					01/01/22	Dotations 2022	31/12/22	
AAI	1 866 361	19 228		1 885 589	1 381 089	-172 164	1 553 254	332 335
M. TRANSPORT	262 430	66 000	-47 491	280 940	241 981	24 010	217 971	62 969
M.INFORMATIQUE	2 322 778	89 083		2 411 862	1 989 992	-183 239	2 173 231	238 631
M M B	1 041 078	11 339		1 052 416	891 595	-59 960	951 554	100 861
Total	5 492 647	185 650	-47 491	5 630 806	4 504 657	-391 353	4 896 010	734 797

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2022 un montant net de 606 547 148 DT contre un montant de 515 398 921 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 91 148 227 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Placement immobiliers	12 150 860	12 120 161
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	26 191 536	26 801 292
Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	420 374 415	351 430 468
Autres prêts	316 604	320 860
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	149 500 000	126 500 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	590 810	614 581
Provisions pour dépréciation des Placements et amortissements	-2 577 077	-2 388 441
Total	606 547 148	515 398 921

(* NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 52 796 487 DT et détaillées comme suit :

Le 30/12/2022, Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 20 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 16 885 bons ligne Octobre 2026 (taux 6.82%), 8 250 bons ligne juin 2025 (taux 6.82%), 11 000 bons ligne Janvier 2028 (taux 6.82%), 5 200 bons ligne Décembre 2028 (taux 6.82%), 5 500 bons ligne Décembre 2028 (taux 6.82%) et 7 440 bons ligne Décembre 2028 (taux 6.82%) prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (53MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2022 un montant net de 25 003 819 DT contre 22 776 028 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 2 227 790 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2022	31/12/2021	
- Provisions pour primes non acquises	4 986 722	4 754 041	232 681
- Provisions d'assurances vie	527 840	691 191	-163 351
- Provisions pour sinistres vie	1 368 223	1 866 122	-497 899
- Provisions pour sinistres non vie	18 121 035	15 464 674	2 656 360
Total	25 003 819	22 776 028	2 227 790

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2022 un montant net des provisions de 23 961 985 DT contre 24 631 582 DT au 31/12/2021 soit une diminution de 669 597 DT :

AC611- Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2022	31/12/2021	
- Primes acquises non émises Transports	59 735	34 114	25 621
- Primes acquises non émises Incendie	834	381	452
- Primes acquises non émises Risques Divers	9 472	12 629	-3 157
- Primes acquises non émises RC Général	59 781	52 312	7 469
- Primes acquises non émises GPE MAL	1 234 279	1 118 751	115 528
- Primes acquises non émises Acc CORP	137 182	123 720	13 462
- Primes acquises non émises Vie	176 237	166 709	9 528
Total	1 677 520	1 508 617	168 902

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	5 985 021	5 411 940	573 081
- Créances affaires directes en cours	12 340 750	9 653 592	2 687 158
- Créances courtiers d'assurances en cours	5 403 283	5 383 940	19 344
- Provisions pour créances douteuses (*)	-8 001 974	-7 693 087	-308 887
Total	15 727 080	12 756 385	2 970 695

(*) Au 31/12/2022 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 8 001 974 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2022 ce poste totalise un montant total net de 2 618 548 DT contre 2 248 458 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 370 090 DT.

Au 31/12/2022 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 293 193 DT calculées comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2022 un montant net de 2 302 613 DT contre 4 525 907 DT au 31/12/2021 soit une régression de 2 223 294 DT.

Au 31/12/2022 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 581 622 DT calculée comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2022	Montant Net au 31/12/2021	Variation
- personnel	44 397	51 852	-7 455
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 536 580	3 508 041	-1 971 461
Débiteurs divers	55 247	32 322	22 925
Total	1 636 224	3 592 215	-1 955 991

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2022 de 8 692 982 DT contre 11 420 295 DT au 31/12/2021.

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
- Comptes courants bancaires	5 275 584	5 916 789	-641 205
- Caisse	4 095	4 178	-83
- Valeurs a l'encaissement	2 456 101	4 739 505	-2 283 404
- Caisse du trésor public	957 201	759 823	197 379
Total	8 692 982	11 420 295	-2 727 313

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2022, le solde est de 2 239 329 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
- FAR Auto	745 198	465 869	279 329
- FAR Transports	37 173	38 879	-1 706
- FAR Incendie	1 170 592	1 202 328	-31 736
- FAR R. Divers	25 593	13 374	12 220
- FAR RCG	183 080	261 784	-78 704
- FAR Construction	59 760	121 911	-62 151
- FAR Maladie	203	349	-147
- FAR Acc Corporel	17 730	11 174	6 556
Total	2 239 329	2 115 667	123 662

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 928 863 DT au 31/12/2022 contre 719 046 DT au 31/12/2021.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2022 un montant net de 11 187 107 DT contre 10 623 163 DT au 31/12/2021.

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
- Intérêts courus non échus	11 288 245	10 588 448	699 797
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	136 918	43 336	93 582
- Intérêts sur pension livrée	-238 057	-8 621	-229 435
Total	11 187 107	10 623 163	563 944

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2022, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2022 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	304 854	0	1 859 026	16 092 149	68 256 029
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-422 299				-422 299
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties											0
- Réserves Légales		0								0	0
- Réserve pour réinvestissement										0	0
- Dividendes										-8 360 000	-8 360 000
- Fonds Social							500 000			-500 000	0
- Résultats reportés									7 232 149	-7 232 149	0
- Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2022										19 565 700	19 565 700
Solde au 31 12 2022 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	382 554	0	9 091 175	19 565 700	79 039 430

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 52 796 487 DT au 31 décembre 2022 contre un montant de 53 512 376 DT au 31 décembre 2021, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 513 091 912 DT contre 427 825 459 DT en 2021 soit une augmentation de 85 266 453 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 27 260 972 DT en 2022 contre 25 665 068 DT en 2021 soit une évolution de 1 595 904 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
- Auto	12 566 902	11 035 473	1 531 429
- Transports	1 176 075	786 187	389 888
- Incendie	8 481 474	8 205 216	276 259
- Constructions	2 559 688	3 018 604	-458 915
- RCG	1 706 098	1 831 703	-125 605
- R. Divers	234 766	197 730	37 036
- G Maladie	385 056	432 108	-47 051
- Acc Corporels	150 912	158 048	-7 136
Total	27 260 972	25 665 068	1 595 904

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 378 979 362 DT au 31/12/2022, contre 300 419 263 DT au 31/12/2021 soit une évolution de 78 560 099 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2022, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 17 905 110 DT contre 19 931 384 DT en 2021 soit une régression de 2 026 274 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2022 un montant de 83 512 706 DT contre 77 981 118 DT en 2021 soit une évolution de 5 531 588 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2022			Montant au 31/12/2021			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	57 546 013	1 211 210	56 334 803	53 847 289	1 145 922	52 701 366	3 698 724	65 288	3 633 437
- Transports	3 211 136		3 211 136	2 654 923		2 654 923	556 213	0	556 213
- Incendie	7 152 152		7 152 152	6 025 349		6 025 349	1 126 803	0	1 126 803
- Constructions	1 521 347		1 521 347	1 523 370		1 523 370	-2 024	0	-2 024
- RCG	5 060 491		5 060 491	5 117 226		5 117 226	-56 734	0	-56 734
- R. Divers	2 851 896		2 851 896	2 412 463		2 412 463	439 432	0	439 432
- Assurances	35 598		35 598	423		423	35 175	0	35 175
- GPE Maladie	2 281 807		2 281 807	2 261 213		2 261 213	20 594	0	20 594
- Acc Corporels	5 063 477		5 063 477	5 284 785		5 284 785	-221 308	0	-221 308
Total	84 723 916	1 211 210	83 512 706	79 127 040	1 145 922	77 981 118	5 596 876	65 288	5 531 588

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 3 285 368 DT contre 2 147 972 DT en 2021.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 2 135 681 DT contre 1 670 155 DT en 2021.

PA342 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour la branche Maladie pour 12 712 DT contre 10 499 DT en 2021.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2022 est de 14 718 648 DT contre 14 179 818 DT en 2021. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2022 à 18 676 458 DT contre 23 848 551 DT au 31/12/2021 (dont principalement dettes envers réassureurs de 8 660 876 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2022 est de 963 169 DT contre 951 401 DT au 31/12/2021 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 113 926 126 DT contre 91 203 765 DT en 2021 soit une évolution de 22 722 360 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	117 409 592	94 690 284	22 719 309
Variation des primes acquises non émises	9 528	31 415	-21 887
Sous-total	117 419 120	94 721 699	22 697 421
Primes cédées	-3 492 994	-3 517 933	24 939
Total	113 926 126	91 203 765	22 722 360

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2022 totalisent 42 730 616 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 989 257 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	112 922 072
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	172 395 801
- Produits des placements non affectés	11 989 257

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 30 741 359 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 35 784 312 DT contre 38 484 397 DT en 2021, soit une régression de 2 700 085 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
Sinistres payés	-39 149 368	-36 936 433	-2 212 935
Part des réassureurs dans les sinistres	1 836 681	2 195 741	-359 060
Variation des provisions pour sinistres	2 026 274	-4 540 037	6 566 311
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-497 899	796 331	-1 294 230
Total	-35 784 312	-38 484 397	2 700 085

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 78 723 450 DT (dont une part de réassurances de -163 351 DT) contre 59 287 705 DT (dont une part de réassurances de +236 102 DT) en 2021, soit une évolution de charge de 19 435 745 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 8 830 024 DT en 2022 contre 8 035 695 DT en 2021.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 1 860 603 DT en 2022 contre 1 578 348 DT en 2021.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2022 pour un montant de 293 005 DT contre 241 341 DT en 2021.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 397 795 DT en 2022, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 98 531 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de placements	98 531	299 264	397 795

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2022 à 61 901 881 DT contre 55 412 992 DT en 2021, soit une évolution de 6 488 889 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	88 641 257	76 430 690	12 210 567
Variation des primes émises non acquises	159 374	297 143	-137 768
Primes à annuler	86 518	-22 285	108 803
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 595 904	-3 271 045	1 675 141
Sous-total 1	87 291 246	73 434 503	13 856 743
Primes cédées	-25 622 046	-19 021 023	-6 601 023
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	232 681	999 512	-766 831
Total	61 901 881	55 412 992	6 488 889

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2022 totalisent 42 730 616 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 989 257 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	112 922 072
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	172 395 801
- Reliquat des produits des placements non affectés	11 989 257

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 7 852 855 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 43 562 002 DT pour l'exercice 2022 contre 35 100 961 DT au titre de l'exercice 2021, soit une évolution de 8 461 041 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
Sinistres payés	-44 780 521	-42 983 010	-1 797 511
Part des réassureurs dans les sinistres	4 252 846	6 394 589	-2 141 743
Variation des provisions pour sinistres	-5 531 588	5 030 535	-10 562 123
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	2 497 262	-3 543 075	6 040 337
<u>Total</u>	<u>-43 562 002</u>	<u>-35 100 961</u>	<u>-8 461 041</u>

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
Variation des Provisions pour risques en cours Maladie	-2 213	-10 499	8 286
<u>Total</u>	<u>-2 213</u>	<u>-10 499</u>	<u>8 286</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 15 199 036 DT en 2022 contre 14 284 496 DT en 2021.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 111 894 DT en 2022 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 11 768 DT) contre une variation négative de 177 014 DT en 2021.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 8 181 145 DT en 2022 contre 5 585 628 DT en 2021.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2022 pour un montant de 4 833 317 DT contre 4 190 010 DT en 2021.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 351 428 DT contre 408 273 DT au 31/12/2021.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2022	2021
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	7 097 694	12 506 837
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	19 180 162	6 588 299
PRNT1	Produits des placements	11 989 257	12 054 310
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 299 264	- 1 354 015
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 7 852 855	- 8 056 945
PRNT2	Autres produits non techniques	63 291	45 918
CHNT3	Autres charges non techniques	- 740 210	- 5 336 887
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		29 438 075	16 447 516
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 8 859 823	- 355 068
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 8 859 823	- 355 068
CHNT5	Contribution de solidarité sociale	- 1 012 551	- 300
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>19 565 700</i>	<i>16 092 149</i>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 740 210 dinars au 31/12/2022 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 449 117 dinars et autres charges non techniques pour 291 092 dinars) contre 5 336 887 dinars au 31/12/2021 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 975 375 dinars et de la charge de la retenue à la source libératoire pour 4 361 513 dinars.)

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2022
Résultat Brut de l'exercice		29 438 075
Réintégrations		2 110 191
Déductions	-	2 234 486
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		29 313 780
Réinvestissement Exonéré	-	4 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		25 313 780
Contribution de solidarité sociale 4%	-	1 012 551
Impôt sur les sociétés	-	8 859 823
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>19 565 700</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 5 277 499 dinars contre 5 918 772 dinars au 31/12/2021, soit une variation négative de 641 273 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +8 056 123 dinars en 2022 contre +12 079 888 dinars en 2021.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -375 867 dinars en 2022 contre une variation nulle en 2021.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -8 364 081 dinars en 2022 contre -10 553 576 dinars en 2021.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +42 552 dinars en 2022 contre de +33 545 dinars en 2021.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2022	2021
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2022

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transfers	À la clôture:	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		À la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-									-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 672 896	101 184		2 774 080	2 369 180		207 962				2 577 143		196 938
1.3 Fonds de commerce	-			-									-
1.4 Acomptes versés	97 227	195 910		293 137	-		-						293 137
	2 770 123	297 095		3 067 217	2 369 180		207 962				2 577 143		490 075
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 866 361	19 228		1 885 589	1 381 089		172 164				1 553 254		332 335
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 626 286	166 422	47 491	3 745 218	3 123 567		266 679		47 491		3 342 756		402 462
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-		-		-		-
	5 492 647	185 650	47 491	5 630 806	4 504 657		438 843		47 491		4 896 010		734 797
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 120 161	30 699	-	12 150 860	93 880	-	16 027	-			109 907	-	12 040 953
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	505 052 619	2 203 647 277	2 112 317 341	596 382 555	-	2 294 561	-	394 797	-	222 187	-	2 467 171	593 915 384
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	26 801 292	16 998 478	17 608 234	26 191 536		2 294 561		394 797		222 187		2 467 171	23 724 366
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	351 430 468	172 862 177	103 918 230	420 374 415									420 374 415
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	320 860	286 621	290 877	316 604									316 604
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	126 500 000	2 013 500 000	1 990 500 000	149 500 000									149 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	614 581	576 331	600 101	590 810									590 810
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	517 787 361	2 204 254 306	2 112 917 442	609 124 225	93 880	2 294 561	16 027	394 797		222 187	109 907	2 467 171	606 547 148
TOTAL:	526 050 131	2 204 737 050	2 112 964 933	617 822 248	6 967 716	2 294 561	662 833	394 797	47 491	222 187	7 583 059	2 467 171	607 772 019

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 150 860	12 040 953	12 040 953	-109 907
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	26 191 536	23 724 366	23 724 366	-2 467 171
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	420 374 415	420 374 415	420 374 415	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	316 604	316 604	316 604	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	96 703 513	96 703 513	96 703 513	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	590 810	590 810	590 810	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<u>Total</u>	<u>556 327 738</u>	<u>553 750 661</u>	<u>553 750 661</u>	<u>-2 577 077</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	546 179 590	546 179 590	546 179 590	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	11 722 630	11 722 630	11 722 630	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire :	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2020			
Règlements cumulés	30 104 230	29 620 332	18 670 665
Provisions pour sinistres	9 700 184	15 499 280	19 170 817
Total charges des sinistres	39 804 414	45 119 612	37 841 482
Primes acquises	53 616 351	59 384 389	64 843 092
% sinistres / primes acquises	74%	76%	58%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021				
Règlements cumulés	32 282 487	33 122 785	25 975 269	22 876 869
Provisions pour sinistres	5 045 155	8 070 609	11 087 846	23 819 346
Total charges des sinistres	37 327 642	41 193 394	37 063 115	46 696 215
Primes acquises	53 616 351	59 384 389	64 843 092	73 434 503
% sinistres / primes acquises	70%	69%	57%	64%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire :	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	33 458 611	34 520 714	27 621 216	33 967 899	23 583 788
Provisions pour sinistres	3 859 913	4 750 615	8 319 812	12 636 792	28 389 647
Total charges des sinistres	37 318 525	39 271 329	35 941 028	46 604 691	51 973 436
Primes acquises	53 616 351	59 384 389	64 843 092	73 434 503	87 291 246
% sinistres / primes acquises	70%	66%	55%	63%	60%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	869 177	719 874	1 589 051	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	21 589 510	19 552 055	41 141 565	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (Commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	22 458 688	20 271 928	42 730 616	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-353 731	-27 347	-381 078	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	-9 123	-7 594	-16 717	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-362 854	-34 941	-397 795	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	27 223 718	90 195 402	117 419 120
Charges de prestations	-6 111 350	-31 011 744	-37 123 094
Charges de provisions d'assurance vie	-8 545 042	-71 152 453	-79 697 495
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	12 567 326	-11 968 795	598 531
Frais d'acquisition	-4 795 689	-4 034 335	-8 830 024
Autres charges de gestion nettes	-510 669	-1 349 933	-1 860 603
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 306 358	-5 384 268	-10 690 626
Produits nets de placements	9 069 737	21 671 622	30 741 359
Charges de placements	-27 538	-70 993	-98 531
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	9 042 199	21 600 630	30 642 828
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 492 994	0	-3 492 994
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 782	0	1 338 782
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-163 351	0	-163 351
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	711 308	0	711 308
Commissions reçues des réassureurs	293 005	0	293 005
Intérêt	-57 321	0	-57 321
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 370 571	0	-1 370 571
Résultat technique	14 932 596	4 247 566	19 180 162

Informations complémentaires

Montant des rachats		27 349 498	27 349 498
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	124 132 533	276 037 307	400 169 840
Provisions techniques brutes à l'ouverture	117 557 051	204 941 569	322 498 620

A déduire

Provisions devenues exigibles

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	32 607 136	6 367 772	15 347 777	1 307 888	3 278 197	2 035 219	3 703 551	20 502 520	2 141 186	87 291 246
Primes émises	34 138 565	6 757 659	15 624 036	848 972	3 152 591	2 072 255	3 703 551	20 455 469	2 134 051	88 887 150
Variation des primes non acquises	-1 531 429	-389 888	-276 259	458 915	125 605	-37 036	0	47 051	7 136	-1 595 904
Charges de prestation	-23 843 028	-687 809	-3 872 524	-89 531	-1 092 124	-1 339 752	-35 882	-18 697 069	-1 122 131	-50 779 849
Prestations et frais payés	-20 209 591	17 857	-2 677 824	-91 555	-1 148 858	-933 713	-707	-18 392 691	-1 343 440	-44 780 521
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 633 437	-705 666	-1 194 700	2 024	56 734	-406 039	-35 175	-304 377	221 308	-5 999 328
Solde de souscription	8 764 109	5 679 963	11 475 253	1 218 357	2 186 073	695 467	3 667 670	1 805 452	1 019 055	36 511 397
Frais d'acquisition	-5 250 214	-1 294 459	-3 488 424	-288 662	-862 211	-324 493	-1 037 873	-2 217 193	-311 846	-15 075 375
Autres charges de gestion nettes	-3 900 766	-478 074	-800 059	-76 352	-282 792	-183 140	-123 800	-2 079 172	-256 989	-8 181 145
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 150 980	-1 772 533	-4 288 482	-365 014	-1 145 004	-507 633	-1 161 673	-4 296 365	-568 836	-23 256 520
Produits nets de placements	4 792 119	339 721	1 103 436	283 836	470 617	235 372	2 476	261 187	364 091	7 852 855
Solde financier	4 792 119	339 721	1 103 436	283 836	470 617	235 372	2 476	261 187	364 091	7 852 855
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 119 621	-5 236 936	-12 262 874	-754 419	-1 120 083	-1 007 481	-2 882 512	-945 655	-59 785	-25 389 365
Part des réassureurs dans les prestations payées	309 548	19 495	2 072 724	42 069	104 372	685 145	5 358	897 718	116 416	4 252 846
Part des réassureurs dans les charges de provisions	266 762	492 610	1 093 449	-66 490	140 308	219 163	-402	155 594	196 269	2 497 262
Part des réassureurs dans les PB	0	93 510	65 588	0	0	0	0	0	0	159 098
Commissions reçues des réassureurs	0	787 044	2 624 510	140 918	174 163	290 219	803 411	0	1 284	4 821 550
Intérêts servis	-105 717	-47 219	-66 829	-36 106	-17 588	-27 907	0	0	-50 063	-351 428
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-649 028	-3 891 496	-6 473 430	-674 028	-718 828	159 139	-2 074 145	107 657	204 122	-14 010 039
Résultat technique	3 756 219	355 656	1 816 776	463 151	792 858	582 344	434 327	-2 122 070	1 018 433	7 097 694

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Informations complémentaires										
Provisions pour primes non acquises clôture	12 566 902	1 176 075	8 481 474	2 559 688	1 706 098	234 766	0	385 056	150 912	27 260 972
Provisions pour primes non acquises ouverture	11 035 473	786 187	8 205 216	3 018 604	1 831 703	197 730	0	432 108	158 048	25 665 068
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	56 334 803	3 211 136	7 152 152	1 521 347	5 060 491	2 851 896	35 598	2 281 807	5 063 477	83 512 706
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	52 701 366	2 654 923	6 025 349	1 523 370	5 117 226	2 412 463	423	2 261 213	5 284 785	77 981 118
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	0	497 348	231 719	0	0	297 541	0	1 088 513	20 559	2 135 681
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	0	347 896	163 822	0	0	330 934	0	806 944	20 559	1 670 155
Autres provisions techniques clôture								12 712		12 712
Autres provisions techniques ouverture								10 499		10 499
<u>A déduire :</u>										
Provisions devenus exigibles										

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2018	2019	2020	2021	2022
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	1 324 802	1 682 023	1 922 921	2 560 889	3 255 749
* Variation de la provision pour participation aux bénéfiques	245 423	617 701	1 583 789	1 853 814	2 706 387
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
	174 242 992	204 404 689	228 584 689	270 657 360	339 699 313
* Provisions mathématiques moyennes					
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfiques et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfiques. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfiques qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	117 419 120	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-37 123 094	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-79 697 495	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	598 531	
Frais d'acquisition	-8 830 024	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-1 860 603	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-10 690 626	
Produits nets de placements	30 741 359	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-98 531	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	30 642 828	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 492 994	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 782	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-163 351	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	711 308	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	293 005	CHV44 2°colonne
Intérêt	-57 321	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 370 571	
Résultat technique	19 180 162	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	27 349 498	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	400 169 840	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	322 498 620	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	87 291 246	
Primes émises	88 887 150	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 595 904	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-50 779 849	
Prestations et frais payés	-44 780 521	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-5 999 328	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	36 511 397	
Frais d'acquisition	-15 075 375	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-8 181 145	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-23 256 520	
Produits nets de placements	7 852 855	PRNT3 1°colonne
Solde financier	7 852 855	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-25 389 365	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 252 846	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 497 262	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	159 098	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	4 821 550	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-351 428	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-14 010 039	
Résultat technique	7 097 694	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	27 260 972
Provisions pour primes non acquises ouverture	25 665 068
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 512 706
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	77 981 118
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	2 135 681
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 670 155
Autres provisions techniques clôture	12 712
Autres provisions techniques ouverture	10 499
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIETE ASSURANCES BIAT

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 79 039 430 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 565 700 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 06 Avril 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme Kalthoum BOUGUERRA
Associée

FINOR
M. Walid BEN SALAH
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2022 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 22 Décembre 2022 a autorisé l'opération de pension livrée réalisée le 30/12/2022 pour un montant de 52 796 487 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (54 275 bons) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 6.82%.

2. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 30 Décembre 2021 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 291 926 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 Avril 2022.

3. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

Le périmètre des prestations comprend le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1^{er} accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursement et sinistre auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation ;
- Règlement des échéances ;
- Gestion des réclamations.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes.

Cette convention prend effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

En 2022, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 160 651 DT toutes taxes comprises.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2022 :

1. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 23 800 DT en 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

2. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 78 094 DT en 2022.

3. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 71 400 DT en 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :
 - Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
 - Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2022, est de 27 304 DT.

5. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 775 DT en 2022.

6. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 700 DT en 2022.

7. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2022, est de 13 555 DT.

8. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 2 716 DT en 2022.

9. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 915 DT en 2022.

10. En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 802 DT en 2022.

- 11.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 24 990 DT en 2022.

- 12.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 11 876 DT en 2022.

13. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 35 921 DT hors TVA.

14. Assurances BIAT a supporté, en 2022, un montant de 535 806 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2021 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16,5 mois ;
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société ;

Votre conseil d'administration réuni en date du 07 Avril 2022 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 130 000 DT au titre de l'exercice 2021 servie en 2022.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 300 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

En 2022, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 451 372 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 8 139 DT.

II-2 : Rémunérations du Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration réuni en date du 30 Janvier 2020 a nommé un Directeur Général Adjoint et a confié au comité de nomination et de rémunération la fixation de ses émoluments et avantages.

Votre conseil d'administration réuni en date du 24 Décembre 2020 a décidé de ne pas octroyer d'émoluments ou avantages au Directeur Général Adjoint.

II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1^{er} Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé par les parties en date du 06 Janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Janvier 2017 au 30 Juin 2018. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 Juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

Un troisième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 31 Mai 2021. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2021 au 30 Juin 2022. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 93 600 DT HT.

Un quatrième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 09 Juin 2022. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2024. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 168 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2022, est de 81 584 DT.

II-4 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2022 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2022 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2021, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2022, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 30 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme Kalthoum BOUGUERRA
Associée

FINOR
M. Walid BEN SALAH
Associé